

Résolution générale

Le Congrès National de l'UCI-FORCE OUVRIERE réuni à Bombannes du 18 au 20 octobre 2006, rappelle son attachement intangible au principe et à la pratique de l'indépendance et de la liberté syndicale défini dès 1906 dans la charte d'Amiens.

Le Congrès rappelle que la République laïque est une et indivisible. Il réaffirme son opposition à tout démantèlement des fondements de la solidarité collective et de l'égalité de droits et de devoirs de tous les citoyens.

Le Congrès constate que la mondialisation s'accompagne d'un accroissement toujours plus grand d'inégalité et de pauvreté. Depuis une quinzaine d'années, les salariés français ont été contraints de se soumettre aux exigences de la compétitivité mondiale. Dans le même temps le chômage, la précarité et l'insécurité se sont installés. Face à cela, la logique libérale soucieuse de privilégier les intérêts des seuls acteurs financiers organise le démantèlement des garanties collectives et prône le recours au secteur marchand tant dans le domaine de l'emploi que dans celui de la protection sociale collective. Les entreprises sont devenues des lieux de turbulence et d'incertitude. La compétition et la rentabilité financière à court terme développent de plus en plus de pressions notamment sur les cadres.

L'internationalisation des grandes entreprises et la montée des critères purement financiers dans leur gestion obèrent la politique industrielle. Les cadres sont plus que jamais assujettis au service d'une économie axée sur la performance et une guerre de position où la seule alternative serait de croître ou de disparaître. Le capitalisme financier tend à remplacer le capitalisme industriel : la valeur de l'entreprise est mesurée à l'aune des marchés. La logique financière s'est substituée à la stratégie industrielle, le court terme au long terme. Les actionnaires imposent un nouveau mode de gouvernance de l'entreprise pour optimiser la rentabilité. Dans le même temps, la rémunération des grands dirigeants et les dividendes des actionnaires ont connu des envolées spectaculaires. Leurs revenus croissent contrairement à ceux des salariés. La rémunération du travail dans la part du PIB ne cesse de perdre du terrain au profit des revenus du capital.

Le refus du fatalisme doit faire son chemin dans les esprits et l'engagement syndical libre et indépendant de FORCE OUVRIERE est le plus sûr moyen de pouvoir contrecarrer ce mouvement de déréglementation et de remise en cause des garanties collectives. Pour cela, il convient d'agir avec détermination pour :

La défense des salaires et l'augmentation du pouvoir d'achat :

La rémunération est la contrepartie du travail fourni par les salariés dont les cadres. Elle exprime à la fois l'expression du pouvoir d'achat et la contribution personnelle dans le travail. Force est de constater que le rapport « contribution-rétribution » est déséquilibré.

Le Congrès exige une rémunération juste et progressive qui tienne compte de la qualification, des compétences et de l'engagement professionnel du cadre ainsi que de l'expertise engagée et des responsabilités exercées dans une progression continue de la carrière.

Le Congrès dénonce l'exclusion de la majorité des cadres des dispositifs d'augmentation collective des salaires et de la prise en compte de la valorisation de l'ancienneté au profit de politiques d'individualisation des rémunérations.

Le Congrès exige que lors des négociations annuelles collectives les cadres puissent bénéficier au même titre que les autres salariés des augmentations collectives.

Le Congrès revendique que les augmentations individuelles fassent l'objet d'un deuxième volet lors des négociations annuelles collectives sur la base de critères transparents et acceptés qui participent à l'attribution de ces rémunérations annexes.

Une véritable politique économique et industrielle créatrice d'emplois :

Le Congrès condamne la préférence pour le très court terme et rappelle que la consommation est l'un des moteurs essentiels de la croissance économique sans laquelle les perspectives de créations d'emploi durables sont limitées. Seule une politique industrielle privilégiant notamment les axes de la recherche et de l'innovation est en mesure de répondre aux défis économiques de demain.

Le Congrès revendique le retour au plein emploi comme seule valeur durable du maintien de la croissance économique. L'absence de marges de manœuvre budgétaire de l'Etat liée au respect du pacte de stabilité européen prive les pouvoirs publics d'un puissant moyen de relance de la croissance économique.

Le Congrès réaffirme son attachement pour le renforcement de la recherche facteur de progrès technique et social et pointe le retard et le manque d'ambition de la France en matière de recherche-développement. Pour le Congrès, les retombées industrielles, issues de la recherche-développement et de l'innovation doivent impérativement participer au développement de l'emploi et de l'aménagement du territoire.

Pour le Congrès, la lutte contre la précarité passe avant tout par une intégration durable dans l'emploi en CDI ou sous statut, seule vraie traduction contractuelle d'un indispensable besoin d'engagements professionnels réciproques et durables.

Le Congrès condamne le recours abusif à tout emplois précaires et l'embauche abusive de stagiaires dans l'entreprise.

Restructurations et Délocalisations :

De nombreuses entreprises, privées ou publiques, sont soumises à des restructurations internes et à des délocalisations. Pas plus que les autres salariés, les cadres ne sont associés à ces projets. Ils les subissent de plein fouet par des déclassements, de la mobilité imposée, des pertes d'emplois.

Dans ce contexte, les cadres de plus de 45 ans sont de plus en plus exclus d'un emploi de leur niveau, ne bénéficient plus de formation ou de promotion et sont écartés des systèmes de rémunération variable.

Le personnel de l'encadrement des entités publiques subit de plein fouet une transformation de leur métier engendrant des pertes de compétences collectives pourtant précieuses pour l'ensemble de la société.

Le Congrès revendique que chaque cadre puisse exercer dignement ses fonctions jusqu'à son départ et bénéficie des plans de formation et de promotions à l'instar de leurs collègues.

Un accès sans écueil à la formation continue :

La société de l'information et de la connaissance appelle toujours plus d'expertise et de capacité d'innovation de la part des salariés. Cette situation oblige à former les hommes et les femmes, les salariés aspirant aux postes de cadres et les chômeurs aux métiers d'aujourd'hui et de demain. **Le Congrès revendique de remettre les salariés au cœur du système de formation.**

Le Congrès milite pour que l'action syndicale conduise les entreprises et tout particulièrement les PME à repenser la formation de leurs cadres. Celle-ci ne doit pas être considérée comme un coût et doit déboucher sur des engagements et des règles précises et claires. Pour une meilleure maîtrise par les cadres de leur parcours professionnel, la formation impose que la mobilisation des dites compétences soit un véritable facteur de promotion et non un simple moyen pour se maintenir dans l'emploi. Il s'agit ainsi, de permettre aux cadres de s'approprier l'initiative et le contrôle de la formation trop souvent laissée aux mains des seuls employeurs.

Le Congrès condamne le démantèlement en cours de l'AFPA sous forme de régionalisation.

Le Congrès revendique que la formation tout au long de la vie professionnelle débouche sur une meilleure reconnaissance indispensable des compétences par la qualification et/ou la certification sous l'autorité de la puissance publique traitant ainsi en équité les cadres promus, ceux issus de la loi des 35 heures et les cadres diplômés. **S'agissant des jeunes cadres diplômés, le congrès revendique le maintien des seuils d'accueil (diplôme) garantissant la reconnaissance de la formation initiale à l'embauche.**

Le Congrès exige que les stagiaires bénéficient d'un véritable statut et d'une véritable rémunération pendant leur stage. Ce statut doit pouvoir leur ouvrir l'accès à de véritables droits notamment en matière de protection sociale.

Parce que l'accessibilité à la formation ne saurait se réduire à un hypothétique entretien informel, **le Congrès revendique l'instauration dans toutes les entreprises d'un entretien obligatoire dédié spécifiquement à la formation pour ouvrir à tous les cadres un accès sans écueil à la formation et ses dispositifs de mise en œuvre.**

Des recrutements sans discrimination :

Le Congrès dénonce toutes les formes de discrimination, notamment sur l'âge dans les recrutements, dans l'accès à la formation, dans les promotions et rémunérations et exige l'application effective du droit à l'égalité.

Le Congrès revendique que les critères non professionnels et les éléments relevant de la vie privée soient exclus des choix qui concourent au recrutement.

Le Congrès exige que soient portés à la connaissance du candidat les critères sur lesquels il sera jugé.

Le Congrès condamne la privatisation des services de placement des demandeurs d'emploi. Il rappelle son attachement à la gestion paritaire de l'APEC et appelle celle-ci à ne pas s'écarter de son rôle et de sa mission.

Une réelle égalité professionnelle :

Pour le Congrès le principe « à travail égal, salaire égal » demeure intangible et l'action syndicale doit s'efforcer de rendre visible ces inégalités pour mieux les combattre. **Pour le Congrès, l'action syndicale doit conduire les entreprises à favoriser le recrutement sans discrimination de sexe, à garantir l'accès aux formations et réviser la procédure de gestion de carrière pour favoriser la « parentalité ».**

En outre, **le Congrès revendique dans le cadre de la négociation collective de branche la mise en place d'un plan d'égalité salariale** en dégagant un budget spécifique destiné au rattrapage des salaires.

Une organisation du travail respectueuse de la condition humaine :

Le Congrès dénonce la montée du harcèlement managérial et la pratique des objectifs individuels, évalués arbitrairement ou intenable ainsi que les sanctions discriminatoires qui en découlent.

Pour que l'auto-aliénation ne s'impose pas comme la seule issue possible à ces injonctions **le Congrès souhaite que soit re-précisé le contenu du travail du cadre et de l'autonomie professionnelle de celui-ci** au sein d'accords collectifs.

Le Congrès confirme l'appel Confédéral à l'ouverture rapide d'une négociation collective interprofessionnelle sur le rôle et la place des cadres dans l'entreprise.

Concernant le temps de travail des cadres, le Congrès affirme que le travail du cadre ne s'enferme pas aussi aisément dans des mécaniques comptables passées ou obsolètes.

De la même façon, la charge de travail des cadres doit être proportionnée aux dispositions légales encadrant le temps de travail. **Le Congrès dénonce la pratique de plus en plus répandue « travail systématique à la maison ».**

Le Congrès condamne sur ce point le renforcement de la flexibilité en lieu et place d'une réflexion sur la recherche de l'efficacité par l'amélioration de l'organisation et des conditions de travail des cadres.

En outre, le Congrès s'oppose à la directive sur le temps de travail et notamment au projet de sa révision incluant la clause dite « d'opt-out ».

La qualité de vie au travail :

Le Congrès condamne la dérive conduisant à remettre en cause le rôle clé des Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) des entreprises et des Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS) des Administrations Publiques et réaffirme son attachement à ces instances.

Les indicateurs de santé et de sécurité au travail se sont particulièrement dégradés en France. La détérioration des conditions de travail se poursuit et revêt avec le temps des formes nouvelles aggravant les nuisances et le stress. Les formes anciennes et nouvelles de la pénibilité ne se substituent pas. Elles se cumulent et leur aggravation résulte de la défaillance des entreprises à rechercher des solutions dans le cadre de négociations collectives. La qualité de vie au travail est une des clefs de l'innovation.

Le Congrès dénonce la remise en cause de la médecine du travail, et revendique le retour à la visite annuelle de santé.

Le Congrès revendique :

- **une amélioration de cette médecine par une prise en compte de toutes les dégradations humaines dues aux conditions de travail. A ce titre, la souffrance au travail dans son sens psychique doit être intégrée dans son champ.**
- **la mise en place d'un système de financement plus contraignant pour les entreprises ne prenant pas les dispositions nécessaires pour réduire les différentes sources de souffrance et de pénibilité au travail.**
- **la mise en place de programme sous le contrôle du CHSCT pour connaître les tenants et les aboutissants du stress au travail et la mise en place d'actions pour la réduction des facteurs de stress.**
- **le respect des lois et de la jurisprudence relatives à la protection des données personnelles du cadre pour assurer à chacun le droit à la confidentialité.**

La sauvegarde du Service Public :

Le redoublement des attaques contre les services publics (santé, éducation, transports, énergie, audiovisuel...) ne laisse aucune illusion sur la volonté du gouvernement de les affaiblir. Cette volonté idéologique est contraire aux valeurs républicaines.

Par un mode opératoire qui vise à tout marchandiser, les filiations et les privatisations s'enchaînent les unes derrière les autres.

Le Congrès condamne :

- **la suppression des monopoles publics pour satisfaire les intérêts privés avec toutes les conséquences sociales néfastes, en terme de suppression d'effectif et d'augmentation insupportable des prix pour les consommateurs.**
- **la substitution des Services publics par les services d'intérêt général.**

Le Service Public républicain est remis en cause par la politique libérale à court terme. La mise en concurrence dans certains domaines, la remise en cause de la Fonction Publique, les filialisations et les privatisations, tout cela au nom de la marchandisation des services sont source d'inégalité, d'injustice et d'insécurité.

La pérennité des systèmes de retraite et de protection sociale :

Face aux aléas de la vie et aux incertitudes croissantes de la vie professionnelle, la solidarité n'a jamais été plus nécessaire. Sur ce point, la protection sociale basée sur le principe de la cotisation sociale et du salaire différé est le plus sûr moyen pour garantir par la mutualisation des risques, quel que soit l'âge, l'assurance de garanties collectives.

Le Congrès rappelle que les cotisations sociales ne sont pas des charges qui pénalisent le coût du travail. Versées par les employeurs mais aussi par les salariés, elles correspondent à un salaire indirect rémunérant une période de temps libéré par les gains de productivité du travail. Exonérer les employeurs de leurs charges sociales c'est donc amputer les salariés d'une part de leur salaire.

Le Congrès dénonce les discours abusifs sur la paupérisation de nos systèmes de protection collective. Discours que d'aucuns politiques ne cessent de proclamer pour culpabiliser les salariés et les opposer ainsi les uns par rapport aux autres. **Le Congrès réclame le retour aux valeurs de la Sécurité sociale de 1945** basé notamment sur le remboursement des soins à hauteur de 80% pour tendre vers le 100% et exige le paiement des créances non honorées par l'Etat à l'égard des organismes de Sécurité Sociale.

La contre réforme des systèmes de retraite basée sur l'allongement de la durée de cotisation, la diminution des pensions et le développement d'une forme alternative de retraite par le recours à des fonds de pension a été la principale solution retenue. **Le Congrès rappelle que cette solution contribue à l'asphyxie du système par répartition** en remplaçant à terme les cotisations sociales obligatoires par des souscriptions volontaires au libre choix des employeurs ou, à défaut, à la seule charge des salariés.

Le Congrès réaffirme son attachement à la répartition comme seule expression de solidarité intergénérationnelle et précise que la question de la répartition des richesses, c'est-à-dire la part que l'on veut affecter à la rémunération du capital et celle que l'on veut affecter à la rémunération du travail par le salaire direct et différé, est à poser.

Au moment où de nouvelles menaces en France s'expriment sur les droits et que l'âge légal de départ en retraite est différé dans de nombreux pays, **le congrès réaffirme les revendications Force Ouvrière définies par le congrès confédéral de Villepinte en 2004.**

Le Congrès exige le maintien :

- **de la spécificité des régimes ARRCO et AGIRC** qui correspond à des populations à caractéristiques différentes tout en assurant une péréquation financière entre ceux-ci.
- **des régimes spéciaux et particuliers dans les entreprises publiques.**

Le Congrès réaffirme son attachement au statut général des agents de la fonction publique et aux codes des pensions civiles et militaires de retraite, garants de l'égalité des droits des citoyens.

Le renforcement de l'action syndicale au plan international :

Le Congrès constate qu'aux côtés de la dégradation des conditions de travail des cadres notamment en Europe, la montée de la précarité et de l'exclusion, aggrave durement la condition sociale des salariés hors de nos propres frontières. Plus que jamais la solidarité internationale doit être de mise pour sauvegarder les acquis sociaux et conquérir de nouveaux droits pour tous.

Le Congrès refuse une construction européenne qui ne tienne compte que des seules finalités du marché et des pouvoirs financiers. Il appelle à une construction européenne qui réponde aux aspirations et aux attentes sociales du monde du travail.

Bien que le Congrès prenne acte des aménagements concernant la directive dite Bolkestein, il note en revanche que celle-ci peut à tout moment favoriser les conditions d'un dumping social en Europe. En conséquence **le Congrès exige le retrait pur et simple de cette directive.**

<<<<<< >>>>>>

L'UCI-FO, syndicalisme réformiste et militant attaché à la pratique contractuelle,

- construit pas à pas les conditions d'une meilleure protection collective,
- ouvre par l'engagement collectif les voies du progrès social,
- assure la défense des intérêts des salariés et défend les valeurs républicaines.

Fort de son indépendance, le congrès de l'UCI-FO défendra ces revendications par tous ses moyens du syndicalisme libre : **Revendiquer, négocier et agir.**

Le congrès rappelle que la liberté d'adhésion à une organisation syndicale est garantie. C'est pourquoi, le Congrès de l'UCI-FO appelle tous les cadres des secteurs publics et privés à rejoindre les syndicats FORCE OUVRIERE pour la défense et la revendication de nouveaux droits sociaux.